



Ville d'Esch-sur-Alzette

Personnel

Date de l'annonce publique de la séance:
28.02.2013

Date de la convocation des conseillers:
28.02.2013

point de l'ordre du jour :
12A₂

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 8 mars 2013

Présents: Mutsch, bourgmestre, Spautz, Hinterscheid, échevins, Maroldt, Codello, Zwally, Baum, Hansen, Kox et Johanns conseillers,

Espen, secrétaire communal ff.

Absents : Huss et Tonnar, échevins, Knaff, Hildgen, Wohlfarth, Weidig, Bofferding, Goetz, et Bernard, conseillers.

Le Conseil Communal;

Objet: Création de quatre postes d'agent municipal au département des travaux municipaux, service de la circulation, et suppression par voie de conséquence d'un poste de salarié (anc. Ouvrier communal).

Vu sa délibération du 14 juillet 1977 portant nouvelle confirmation du cadre des fonctionnaires et employés de la Ville telle qu'elle a été modifiée par la suite,

Considérant que cette délibération a trouvé l'approbation du Ministre de l'Intérieur le 8 avril 1977, No 900/77,

Vu l'organigramme du département des travaux municipaux,

Vu le rapport du 23 novembre 2012 de Monsieur le préposé du service de la circulation aux termes duquel il propose la création de quatre postes supplémentaires d'agent municipal et ceci pour les motifs y indiqués,

Considérant qu'il propose en outre et par voie de conséquence la suppression d'un poste de salarié (ancien ouvrier communal), poste libéré à la suite du décès de l'ancien titulaire,

Vu l'avis de la commission du personnel et de la réforme administrative du 27 février 2013,

Après délibération,

d é c i d e
à l'unanimité

- 1) de créer au département des travaux municipaux, service de la circulation, quatre postes de fonctionnaire dans la carrière du l'agent municipal.
- 2) de supprimer par voie de conséquence un poste de salarié dont l'affectation a eu lieu au même service de la circulation. Le poste afférent a été libéré à la suite du décès de l'ancien titulaire.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 26.03.2013

Pour expédition conforme,
Le Secrétaire Communal ff,

Le Bourgmestre,